

La Tunisie :

- Une économie libérale, ouverte et compétitive : www.investintunisia.tn

- Selon le rapport 2009-2010 du forum économique mondial de Davos sur la compétitivité, la Tunisie est classée première en Afrique et 40ème dans le monde sur un total de 133 pays. Devançant ainsi certains pays de la zone euro tels que le Portugal (43ème), la Pologne (46ème), la Slovaquie (47ème), l'Italie (48ème), la Grèce (71ème)...

- Signature, en 1995, de l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne : Démantèlement des droits de douane à l'horizon 2008;

- Création de deux zones franches : Bizerte et Zarzis ;

- Rapatriement libre des dividendes et des capitaux investis ;

- Classée par la Banque mondiale et le FMI parmi les pays émergents, la Tunisie est surnommée le «petit dragon » ;

- Selon l'indice de Perception de la Corruption IPC publié par Transparency International, la Tunisie figure à la 62e place parmi 180 pays avec un score de 4,4 devançant ainsi plusieurs pays arabes, la majorité des pays africains et ceux de la région MENA et même certains pays européens (Roumanie, Bulgarie, Ukraine ...) ;

Position de leader des pays arabe en matière de transparence : Classement à la 62 ème place parmi 180 pays avec un score de 4,4 devançant ainsi plusieurs pays arabes, la majorité des pays africains et ceux de la région MENA et meme certains pays européens(Roumanie,Bulgarie, Ukraine.)

- Un réseau de transport performant et compétitif

- Sept ports commerciaux couvrant la totalité du territoire ;

- Des lignes hebdomadaires régulières de transport maritimes de marchandises vers les principales villes européennes : Marseille, Gènes, Barcelone, Livorno

- Une infrastructure aéroportuaire (7 Aéroports) performante pour le transport de personnes et des marchandises ;

- Des lignes ferroviaires desservant l'ensemble du territoire et à proximité des ports commerciaux ;

- La Tunisie : un réseau de télécommunications en pleine expansion

- Disponibilité, pour les entreprises d'un réseau de transmission de données ;

- Disponibilité d'un réseau Internet en pleine expansion relié au réseau international ;

- Une main d'œuvre qualifiée à prix compétitif

- Des incitations financières importantes pour l'encouragement de la formation interne en entreprises : subvention (jusqu'à 50% du coût de la formation), ristournes sur les taxes professionnelles etc.

- Des coûts compétitifs de la main d'œuvre ;

- Une niche de hautes compétences

- Un système éducatif développé et généralisé à tout le pays avec un enseignement supérieur équivalent au système européen : 400 facultés dont 16 écoles supérieures d'ingénieurs, plus de 20 universités et écoles de gestion etc.;

- Des cadres de haute compétence disposant d'une formation supérieure équivalente aux pays européens : gestionnaires, ingénieurs, spécialistes en nouvelles technologies etc.;

Incitations aux investissements

www.juristunisie.com

- Une législation commerciale développée et structurée: liberté de création d'entreprises sous forme de SARL pour un capital minimum de 1 000 DT soit 6 00 € environ et de SA pour un capital social minimum de 5 000 DT soit 3 000 € environ;

- Liberté de la participation étrangère dans la création d'entreprises résidentes industries et de service;

- Des procédures de constitution de sociétés rapides et souples : Guichet unique au sein de l'agence de Promotion de l'Investissement : La création d'une société se fait en moyenne en 2 à 3 jours;

- Un cadre comptable développé et organisé au sein du système comptable des entreprises en harmonie avec la normalisation comptable internationale

- Une législation de travail structurée et claire

- Un système de sécurité sociale organisé et compétitif : 16,57% de cotisation sociale à la charge des employeurs et 9,18% à la charge des salariés; www.cnss.nat.tn

- Signature de conventions sociales internationales avec l'Italie, la France , l'Allemagne etc. ;

- Une législation fiscale d'imposition directe et indirecte claire et bien organisée

- Signature de conventions internationales de non double imposition avec la quasi totalité des pays de la communauté européenne

- Une volonté politique inébranlable d'ouverture et de développement des investissements étrangers depuis les années 70 et promulgation en 1993 du Code d'incitations aux investissements;

Statut fiscal privilégié

Des avantages fiscaux pour les entreprises

- Exonération totale de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices provenant de l'exportation pendant les dix premières années d'activité et une imposition de 50% pour les années suivantes;

- Dégrèvement total des bénéfices investis dans les entreprises totalement exportatrices ;

- Exonération des taxes de formation professionnelle payées sur les rémunérations salariales;

- Suspension des droits de douane et de la TVA sur les importations d'équipements et de biens et marchandises nécessaires à la production;
- Suspension de la TVA pour les achats locaux de biens et de marchandises;

Des avantages fiscaux et sociaux pour le personnel étranger

- Liberté de recrutement d'un maximum de 4 cadres étrangers, au-delà une autorisation du Ministère de l'emploi est nécessaire;
- Possibilité pour le personnel étranger de choisir un taux d'imposition forfaitaire de 20% sur la rémunération brute;
- Importation, en franchise de toute taxe des effets personnels et d'un véhicule;
- Possibilité d'opter pour un régime de sécurité autre que tunisien.

Des avantages de change pour les sociétés off-shore : (plus de 66% du capital libéré en devises)

Lorsqu'une entreprise non tunisienne souhaite s'implanter en Tunisie mais n'a pas encore un marché assuré, ni les moyens d'avoir sa propre filiale tunisienne, elle peut être amenée à désigner un représentant qui va s'occuper exclusivement de ses intérêts et servira de "liaison" dans cette phase d'approche du nouveau marché.

- Possibilité d'ouverture et de tenue d'un compte en devises : absence de risque de change et liberté de transfert sans contrôle de la Banque Centrale de Tunisie;
- Ouverture de comptes en dinars convertibles;
- Liberté totale de rapatriement des dividendes ou du boni de liquidation;
- Exonération totale des dividendes;

Avantages des sociétés offshores

Définition:

Les sociétés dites offshore sont des sociétés totalement exportatrices et sont celles :

- dont la production est totalement destinée à l'exportation ;
- qui réalisent des prestations de service à l'étranger ou en Tunisie en vue de leur utilisation à l'étranger ;
- qui travaillent exclusivement avec les entreprises susmentionnées ou dans les zones franches ou avec les établissements financiers non-résidents ;
- les entreprises totalement exportatrices sont soumises au régime de la zone franche.

Avantages:

- Exonération totale d'impôt sur le revenu et les bénéfices pendant les dix premières années d'activité et déduction de 50% au-delà sous réserve du minimum d'impôt.
 - Dégrèvement fiscal des bénéfices ou revenus réinvestis dans le capital initial ou à son augmentation sous réserve du minimum d'impôt
 - Dégrèvement fiscal des bénéfices réinvestis au sein même de la société sous réserve du minimum d'impôt
- Liberté d'importer en franchise totale des droits et taxes, les biens nécessaires à la production

- Exonération totale des droits d'enregistrement et de la TVA sur les activités de l'entreprise
- Possibilité d'écouler 20% du chiffre d'affaires
- Possibilité de recruter jusqu'à quatre agents de direction et d'encadrement de nationalité étrangère.